

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 51-357-1926 Coefficients applicables aux taxes télégraphiques.

n° 51-357-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 août 1926

Numéro JO
n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro
31 août 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'équivalent du francs or applicable aux taxes télégraphiques via Aden est fixé à 6,6, à compter du 7 août 1926.